

*Isolation à l'urée-formol—Loi*

des Corporations (M. Ouellet) ont pris des mesures pour interdire temporairement ce produit. En avril 1981, le gouvernement interdisait pour de bon l'isolation à la mousse d'urée-formol.

Après l'interdiction, le 11 juin 1981, le ministre de la Consommation et des Corporations a annoncé la création d'un centre d'information et de coordination afin de recueillir et de consigner les plaintes des citoyens au sujet de la MIUF. Le même jour, le ministre a annoncé l'établissement d'une commission d'étude, en vertu de la loi sur les produits dangereux, pour recevoir les mémoires des représentants du secteur industriel et d'autres parties intéressées à la décision d'interdire la MIUF. Enfin, le 20 septembre 1981, le secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor, le député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal) a déclaré à la presse montréalaise que le Conseil du Trésor avait accepté le principe de l'évaluation des dommages et de l'indemnisation des victimes.

● (1610)

Je ne prétends pas représenter une circonscription dont le cas soit unique quant à ce problème. Nous devons tous faire face, à des degrés divers, aux difficultés que l'installation de ce produit par nos commettants a suscitées dans nos circonscriptions; nos commettants l'ont utilisé avec l'encouragement du gouvernement et, dans bien des cas, avec son appui financier. Une obligation morale très forte pèse certes sur ce dernier, et je le dis en m'autorisant des propos du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a déclaré à une conférence de presse en décembre 1980, que le gouvernement s'estimait avoir été moralement victime, tout autant que les Canadiens d'un manque de connaissance.

Je ne sais pas comment on peut interpréter ces propos. Si, en prétendant être une victime, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soutenait qu'elle partageait d'une certaine façon les conséquences de l'interdiction de la MIUF, tout ce qu'on peut dire c'est que le ministre avait bien mal choisi ses mots. Si par contre on considère qu'elle a avoué ce jour-là à la presse la très grave responsabilité qu'elle a envers ses concitoyens canadiens qui ont été victimes de l'incompétence du gouvernement actuel, dans ce cas la solution contenue dans le projet de loi à l'étude est loin d'être suffisante pour résoudre le problème moral qu'elle admettait ce jour-là.

J'ai dit qu'il ne s'agissait pas uniquement d'un problème émotionnel, ni simplement d'un problème social, ni simplement d'un problème économique. Je ne prétends certainement pas être très ancien à la Chambre. Je siége ici depuis moins de dix ans mais je suppose que ceux d'entre nous qui ont le moins d'expérience ont dû régler à un moment ou à un autre des problèmes que l'on pourrait qualifier d'émotionnels qui souvent sont les plus difficiles à régler. Assurément, de temps à autre et à la suite de certaines pressions, nous avons dû apporter des solutions à des problèmes que l'on pourrait taxer à juste titre, de sociaux. Au cours des dernières années et particulièrement des derniers mois, nous avons dû étudier des problèmes que l'on pourrait qualifier, tout aussi justement, d'économiques. Cependant, je ne me souviens pas qu'au cours des quelques années pendant lesquelles j'ai siégé à la Chambre, nous ayons eu à relever un défi comme celui-là, à régler un problème qui allie tragiquement les aspects émotionnel, social et économique.

J'ai lu dans la presse et j'ai entendu dire que les victimes de la MIUF avaient une réaction émotionnelle. Bien sûr, et c'est très naturel. J'ai aussi entendu certains observateurs dire que ce problème médico-social était le fruit de l'imagination des utilisateurs de la MIUF, lesquels ne souffraient pas de malaises purement physiologiques. Pour ma part, je me fiche pas mal qu'il s'agisse simplement d'un problème médical d'origine psychologique parce que cela n'altère en rien sa gravité. J'aurais du mal à trouver un de mes collègues à la Chambre qui contesterait que très souvent le perception que l'on a d'un problème est tout aussi importante que le problème lui-même et qu'il est plus difficile de modifier cette perception que de résoudre le problème. Voilà pourquoi je ne suis pas en mesure de dire si une personne dont la maison a été isolée à la mousse d'urée-formol et qui éprouverait des problèmes physiologiques, que ce soit une allergie ou des difficultés respiratoires, est en meilleure santé ou non par rapport à la victime de cette mousse, qui éprouve de graves problèmes psychologiques.

J'ai entendu d'autres critiques et observateurs prétendre que ce problème économique n'est pas aussi grave que veulent bien nous le laisser croire les utilisateurs de la mousse et qu'il suffirait de recouvrir de ruban adhésif les commutateurs, les prises de courant etc. pour que soit diminué le niveau de toxicité mesuré lors des tests, ce qui permettrait aux propriétaires de vendre leur maison ou à tout acheteur éventuel, d'obtenir une hypothèque comme en temps normal pour une maison non isolée avec ce produit. C'est absurde! Ce n'est tout simplement pas vrai! Ainsi, nous avons affaire à un groupe fort restreint par rapport à la population totale, mais fort important par rapport au nombre des utilisateurs de la mousse. C'est après avoir suivi les conseils du gouvernement et, dans bien des cas, après avoir reçu des subventions, que ces gens se retrouvent aujourd'hui victimes d'un désastre sur le plan émotif, social et économique.

Or, le bill C-109 est la réponse du gouvernement à cette situation. Au risque de me répéter, s'il s'agit simplement de la première étape, il n'y a pas de problème. C'est avec plaisir et enthousiasme que je déploierai d'énormes efforts pour aider le gouvernement à appliquer les deuxième, troisième, quatrième et cinquième étapes. Par contre, s'il s'agit de la seule mesure que le gouvernement entend prendre pour régler ce problème, je crois que c'est révoltant.

Je suis heureux de voir que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est présent à la Chambre. Je connais les problèmes auxquels il doit faire face. En tant que ministre, j'ai eu la possibilité de me rendre au siège social du Conseil du Trésor et je sais avec quoi le président du Conseil du Trésor est aux prises. Je voudrais simplement lui dire, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'une situation absolument unique et qu'il faut la traiter en conséquence. Monsieur, si vous vous mettiez à la place d'un propriétaire dont la maison a été isolée à l'urée-formaldéhyde, je crois que vous pourriez comprendre sa frustration, sa colère et sa douleur. Un groupe très représentatif de propriétaires de maisons très actifs, composé de gens de tous âges et de tous revenus œuvre dans ma circonscription. La dernière fois que j'ai rencontré ces propriétaires, je les ai trouvés terriblement ébranlés, non seulement à cause du problème proprement dit, mais également à cause de l'incurie du gouvernement qui ne fait rien pour remédier à la situation et les laisse dans l'incertitude. Ainsi, un propriétaire de maison m'a demandé durant la réunion si, après avoir